

Conseil communal de Prangins

Rapport de la Commission de gestion sur le boucllement des comptes de l'exercice 1976. Préavis No 53/77.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion, composée de MM. E. Aubert, S. Badoux, R. Corbaz, R. Brot et R. Bovey (président), ainsi que de MM. J.-Cl. Brauch et J.-D. Guibat, suppléants, s'est réunie le 26 mai et le 9 juin 1977. M. Badoux, absent à l'étranger lors de la première séance et pris par une autre séance de commission lors de la deuxième, a été remplacé par M. Brauch, suppléant.

Lors de la première séance, la Commission a pris connaissance du rapport financier de la Municipalité, et grâce à la présence de MM. Narbel, municipal, et Frutiger, boursier communal, ses membres ont pu obtenir toutes les informations qu'ils désiraient au sujet des comptes et de la gestion des affaires communales.

Lors de la deuxième séance, la Commission de gestion a **procédé**, en présence de M. Frutiger, à un examen des dossiers et de la comptabilité, et a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Heller sur la vérification des comptes de la Commune.

La Commission a pu constater que les affaires de la Commune ont été bien gérées et que la comptabilité est tenue avec ordre et exactitude. Elle remercie vivement M. Narbel, municipal, et M. Frutiger, boursier communal, pour leur excellent travail et leur dévouement à la Commune.

Malgré les travaux considérables accomplis ces dernières années, la situation financière de notre Commune reste bonne. Le total des encaissements se monte à Fr 2'407'848.10 et les dépenses courantes font un total de Fr 1'548'261.15, ce qui nous laisse un excédent de recettes de Fr 859'586.95, utilisable pour le financement des grands travaux. En 1975, cet excédent se montait à Fr 1'319'179.73. Nos disponibilités sont encore réjouissantes, mais elles tendent à diminuer.

L'endettement de la Commune pour le financement du nouveau collège est encore très raisonnable, et d'ailleurs plus faible que prévu: le montant utilisé du crédit de Fr 4'000'000.- accordé par les banques n'est que de Fr 1'344'217.55 à la fin de 1976.

Déduction faite des subsides accordés par l'Etat de Vaud, la Commune a payé pour le collège, au 31 décembre 1976, Fr 2'654'496.25 dont 50,6 % sont financés par l'emprunt et 49,4 % par nos propres fonds.

La Commission de gestion propose au Conseil communal:

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale tels qu'ils ont été présentés dans le préavis 53/77
2. D'en donner décharge au Boursier communal avec les remerciements de la Municipalité et du Conseil communal pour l'excellence de son travail et sa collaboration active
3. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion au cours de l'exercice 1976, avec les remerciements du Conseil communal.

Prangins, le 15 juin 1977

E. Aubert



R. Corbaz



R. Brot



J.C. Brauch



R. Bovey



J.D. Guibat

